

Créer une société

Dernière mise à jour : 08-10-2007

PIECES A FOURNIR POUR LA CREATION D'ENTREPRISE A- LES PERSONNES MORALES

Société anonyme SA Acte de propriété, contrat de bail enregistrés (*) ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale; Statuts signés par les associés et enregistrés (*) ; Acte de nominations (Président, commissaire aux comptes, administrateurs) enregistrés (*) ; Attestation de blocage des fonds (le quart du capital minimum); Rapport du commissaire aux apports le cas échéant; Liste des souscripteurs mentionnant le nombre d'actions souscrites et les sommes versées par chacun d'eux; Déclaration de souscription et de versement; Bulletin des souscripteurs; Photocopie de la pièce d'identité des personnes liées à l'administration (s'agit de personnes morales, copie des inscriptions modèle 7 délivrées par le secrétaire greffier du Tribunal compétent); Déclaration de conformité; Copie de la publicité Journal d'Annonces Légales; Certificat négatif.

Société anonyme à responsabilité limitée SARL Acte de propriété, contrat de bail enregistrés (*) ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale; Statuts signés par les associés et enregistrés (*) ; Si le gérant n'est pas nommé dans les statuts, P.V. de l'Assemblée Générale Ordinaire enregistré (*) ; Attestation de blocage de 10 000 DH minimum; Rapport du commissaire aux apports (le cas échéant); Photocopie de la CIN du gérant (pour les étrangers résidents une photocopie de la carte d'immatriculation et pour les étrangers non résidents une photocopie du passeport); Déclaration de conformité; Copie de l'annonce au Journal d'Annonces Légales; Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO; Certificat négatif.

SNC Acte de propriété, contrat de bail enregistrés (*) ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale; Statuts signés par les associés enregistrés (*) ; Pièces d'identité de tous les associés;

(*) si cette formalité n'est pas assurée par le Centre d'investissement Si un des associés est étranger il faut produire un extrait de l'acte indiquant son régime matrimonial; Autorisation du Tribunal si un des associés est mineur; Déclaration anticipée de majorité si un des associés est mineur; Certificat négatif; Déclaration de conformité; Copie de l'annonce au Journal d'Annonces Légales; Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO.

SCS Acte de propriété, contrat de bail enregistrés (*) ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale; Statuts signés par les associés enregistrés (*) ; Certificat négatif; Pièces d'identité des gérants et des associés commanditaires; L'autorisation prévue par la loi si les commanditaires sont mineurs au regard de la loi marocaine; Déclaration anticipée de majorité si un des associés est mineur; Déclaration de conformité; Copie de l'annonce au Journal d'Annonces Légales; Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO. Si un des associés est étranger il faut produire un extrait de l'acte indiquant son régime matrimonial;

SCA Acte de propriété, contrat de bail enregistrés (*) ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale; Statuts signés par les associés enregistrés (*) ; Certificat négatif; Pièces d'identité des gérants et des associés commanditaires; L'autorisation prévue par la loi si les commanditaires sont mineurs au regard de la loi marocaine; Déclaration anticipée de majorité si un des associés est mineur; Régime matrimonial pour les associés commanditaires; PV enregistrés (*) de l'A.G.O qui nomme le gérant et tous les membres du conseil de surveillance ainsi que le commissaire ou les commissaires aux comptes; Liste des souscripteurs mentionnant le nombre d'actions souscrites et les sommes

versées par chacun d'eux; Déclaration de souscription de versement; Bulletin de souscription; Copie de l'annonce au Journal d'Annonces Légales; Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO; Déclaration de conformité.

(*) Si cette formalité n'est pas assurée par le Centre Succursales ou agences de sociétés commerciales dont le siège social est au Maroc – hors du ressort du tribunal concerné- Acte de propriété, contrat de bail enregistrés (*) ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale; PV enregistrés (*) de l'A.G.E portant création de la succursale ou de l'agence et désignation du gérant (*) ; Certificat négatif; Copie de la pièce d'identité du gérant; Copie du JAL où est annoncée la création de la succursale ou de l'agence et désignation du gérant ; Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO; Attestation des inscriptions modèle n° 7 délivrée par le Secrétaire Greffier où est situé le siège social; Déclaration de conformité.

Succursales ou agences de sociétés commerciales dont le siège social est à l'étranger Acte de propriété, contrat de bail enregistrés (*) ou attestation de domiciliation auprès d'une personne morale; PV enregistrés (*) de l'A.G.E portant création de la succursale ou de l'agence et désignation du gérant (*) ; Certificat négatif; Copie de la pièce d'identité du gérant; Certificat d'immatriculation de la société mère ou toute autre pièce en tenant lieu; Statuts de la société mère ou tout autre document en tenant lieu; Copie du JAL où est annoncée la création de la succursale ou de l'agence ; Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO; Certificat attestant la réalité de la société mère ou tout autre document en tenant lieu; Déclaration de conformité.

Groupements d'Intérêt Economique Contrat de groupement; Certificat négatif; Déclaration de conformité; Copie des pièces d'identités des membres d'organes d'administration, de direction ou de gestion et du contrôle des comptes; Copie des inscriptions modèle 7 pour chaque personne membre du groupement; Copie de l'annonce au Journal d'Annonces Légales; Parution dans le Bulletin Officiel ou éventuellement demande cachetée auprès du BO. (*) Si cette formalité n'est pas assurée par le Centre

B- LES PERSONNES PHYSIQUES Commerçants Copie de la pièce d'identité; Acte de propriété ou contrat de bail enregistrés (*) ; Certificat négatif dans le cas du choix d'une enseigne ou d'un nom commercial; Copie de la pièce d'identité pour le fondé du pouvoir de l'assujéti ayant procuration; Si l'activité est réglementée, copie de l'autorisation, du diplôme

ou du titre nécessaire à l'exercice de l'activité entreprise, le cas échéant; Extrait de l'acte indiquant le régime matrimonial pour les commerçants étrangers; Autorisation prévue par la loi si le commerçant est mineur au regard de la loi marocaine; Déclaration anticipée de majorité si le commerçant est mineur; En cas d'acquisition d'un fonds de commerce, fournir attestation prouvant l'origine du fonds de commerce. Gérance libre Contrat de location ou de gérance libre signé et enregistré (*); Parution au Journal d'Annonces Légales de l'acte de gérance; Parution dans le Bulletin Officiel de l'acte de gérance; Copie du CIN du locataire en gérance libre; Copie des inscriptions modèle n° 7 délivré au nom du bailleur, par le Secrétaire Greffier du Tribunal compétent, le cas échéant. Succursales ou agences de commerçants Copie de la pièce d'identité; Acte de propriété ou contrat de bail enregistré (*); Certificat négatif (s'il y a lieu); Copie des inscriptions modèle 7 délivrée par le Secrétaire Greffier où est situé l'établissement principal. (*) Si cette formalité n'est pas assurée par le Centre d'investissement. Voir nos PACKS

Maintenant

Comma